Procès-Verbal de séance. **Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 à 19h.**

Séance ouverte à 19h02.

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- **12 présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Didier CHARPENTIER, Nadine DECOUTY, Gérard BÂCLE, Jean-Philippe BUCHET, Christine BESSE, Sylvain DUBEST, Sophie GRANGER, Muriel DEPIERREFIXE, Adrien REBAI et François FAVRAUD.**
- **3 absents représentés : Béthy LECOEUR donne pouvoir à François FAVRAUD, Aurélie WAMBRE donne pouvoir à Didier CHARPENTIER et Kévin BERTIN donne pouvoir à Alain FAVRAUD.**

Secrétaire de la séance : Christine BESSE élue à l'unanimité.

Mise à l'approbation du PV du Conseil Municipal du 29/04/2026 : Approuvé à l'unanimité.

Les sujets abordés :

- Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs en septembre 2026

➔ Les services de l'Etat demandent que les conseils municipaux élisent les délégués et leurs suppléants parmi les membres du conseil municipal afin d'aller voter pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
Le conseil municipal PROCEDE aux votes selon les modalités requises pour élire 3 délégués et 3 suppléants.
L'élection se termine à 19h22.

VOTE = voir Procès-Verbal

- Attributions de compensation de la CCPOL

➔ Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explication par le Maire du tableau des attributions de compensation de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour l'année 2026. Le Maire en explique le fonctionnement avec tableau général à l'appui.
Après discussion autour de ce système de compensation, le conseil municipal VALIDE les attributions de compensation pour la commune de Saint Martin de Jussac pour l'année 2026.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Subvention voyages scolaires

➔ Lecture par Nadine DECOUTY et explications par Le Maire. Le Directeur de l'école a fait parvenir un dossier de demande de subvention pour un séjour pour les classes de CE2 et CM2.
Il convient de définir les montants que la commune va attribuer.
Monsieur Le Maire propose de délibérer de manière générale, pour toutes les demandes des enseignants.
Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal VALIDENT l'attribution d'une aide de 35€ pour chaque enfant scolarisé dans le RPI et domicilié dans la commune de Saint Martin De Jussac et la moitié (soit 17.50€) pour ceux des écoles extérieures au RPI, par classe et par année scolaire.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Convention de la SPA 2026

➔ Lecture par Sophie GRANGER et explications par Le Maire : la commune de Saint Martin de Jussac n'ayant pas de fourrière municipale, il est proposé d'établir une convention avec le refuge-fourrière départemental/SPA pour l'année 2026. La dépense relative s'élève à 1.22€ par habitant, sachant qu'il y a 579 habitants à St Martin de Jussac au 1er janvier 2026.
Le conseil municipal AUTORISE le Maire à signer la convention.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Retrait de délibération

➔ François FAVRAUD fait lecture du projet de délibération. Le Maire explique que les services du Préfet ont demandé par courrier, le retrait d'une délibération désignant les représentant au SVBG.
Le conseil municipal VALIDE le retrait de la délibération N° 13/2026 du 10/04/2026 car c'est la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin qui est compétente pour ce point.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Désignation du suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

➔ Le Maire explique que chaque Maire des communes de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin est automatiquement membre titulaire de la CLECT. Après lecture du projet de délibération par Muriel DEPIERREFIXE, il demande aux élus de désigner son suppléant à la CLECT.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, DESIGNE Madame Eléonore BEAUBREUIL comme suppléante du Maire à la CLECT.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Désignation des représentants à l'EPCC Vienne-Glane

➔ Après lecture par Jean-Philippe BUCHET, Le Maire explique qu'il faut désigner 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) Vienne-Glane.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, DESIGNE Madame Muriel DEPIERREFIXE et Monsieur François FAVRAUD comme représentants à l'EPCC Vienne-Glane.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

Questions diverses : Néant.

Informations diverses proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Monsieur Le Maire informe que la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin va débuter les GRVC (Gros Travaux de Voirie Communale) en juin, notamment pour la réfection de portions de voies à Bèchemoure et l'Aubinerie et du rebouchage de nids-de-poule à Bar.
- Monsieur Le Maire informe que le Préfet a demandé aux communes de désigner un correspondant « incendie et secours », c'est Madame Eléonore BEAUBREUIL qui jouera ce rôle.
- Monsieur Le Maire informe les élus que le Conseil Communautaire de la Porte Océane du Limousin a fixé la Dotation de Solidarité Communautaire en séance du 28 avril 2026. Il reviendra 2687€ à St Martin de Jussac.
- Monsieur Le Maire expose la demande du Directeur de l'école communale : chaque année, les communes du RPI St Brice/St Martin participent à l'achat de calculatrices pour l'entrée au collège des CM2 sortants. Il demande si la commune participera cette année encore. Le Maire a répondu que la commune prendrait en charge la totalité des calculatrices pour les élèves domiciliés à St Martin de Jussac, St Brice sur Vienne prenant en charge l'achat pour les élèves domiciliés à St Brice et chacune se partageant le montant pour ceux domiciliés hors-RPI. Les membres du conseil municipal sont d'accord.
- Monsieur Le Maire présente les remerciements d'associations ayant reçu subvention communale.
- Monsieur Le Maire dit que la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin a désigné les membres siégeant à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) et qu'il faut valider les membres représentants St Martin de Jussac. Il s'agit de Monsieur Gérard BÂCLE et Monsieur Didier CHARPENTIER. Les élus valident ce choix.
- Monsieur Didier CHARPENTIER dit qu'il a participé à un atelier « remue-méninges » pour la préparation du plan d'actions du Contrat Objectif Territorial (COT) de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.
- Monsieur Le Maire annonce les PV et INFOS diverses des CCPOL, SEHV et SVBG qui sont transmis aux élus en application de l'article L.5211-40-2 du CGCT.

La séance est levée à 19h53.

La secrétaire de séance,

Christine BESSE

Le Maire,

Alain FAVRAUD

MAIRIE de St-MARTIN-de-JUSSAC (Hte Vienne)

Approuvé à l'unanimité des membres présents en Conseil Municipal du 04/09/2026